

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 1er avril 2021
Rapporteur :
Monsieur Patrick TROGLIA

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021
(accusé de réception du 09/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Autorisation de travaux - Chemin de Locmaria Lann

—————

Afin de faciliter l'accès à ses terrains situés sur la zone d'activité de Kerdroniou, la société 4 Com Immo sollicite auprès de la ville l'autorisation de réaliser des travaux d'aménagement sur le chemin de Locmaria Lann.

Quimper Bretagne Occidentale a décidé la cession d'un terrain au profit de la société 4 Com Immo sur la zone d'activité de Kerdroniou.

4 Com Immo, pour accéder aux parcelles dont elle est déjà propriétaire, doit emprunter le chemin privé communal de Locmaria Lann. Cependant, du fait du projet développé sur ce terrain situé en zone d'activité, cet accès nécessite des travaux d'aménagement.

En vertu de l'article R 161-15 du Code Rural et de la pêche maritime, il est possible d'autoriser un tiers à réaliser des travaux sur ce chemin.

Aussi, une convention définissant les modalités des travaux à réaliser sur ledit chemin sera proposée à la société 4 Com Immo.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser la société 4 Com Immo, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, à réaliser les travaux d'aménagement sur le chemin de Locmaria Lann ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer la convention d'autorisation de travaux ainsi que tous les actes à intervenir.